

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2012-06**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance régulière du conseil municipal le **5 novembre 2012 à 20h00** à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2012-06.

Nature et effets :

Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et ainsi bénéficier d'une extension de son droit acquis en empiétant d'avantage dans la marge de recul avant de 0,2 mètre alors qu'à l'article 15.3 du *Règlement de zonage numéro 2008-06* précise qu'un bâtiment peut bénéficier, qu'une seule fois, d'une extension de la superficie de plancher à la condition de ne pas empiéter d'avantage dans la marge de recul dérogatoire.

Si cette demande est acceptée, la marge de recul avant du bâtiment principal bénéficiant d'un droit acquis passera donc de 9,64 mètres à 9,44 mètres alors que la réglementation précise que la marge de recul avant dans cette zone (32-Ad) est de 14 mètres.

Demandeur et identification du site concerné :

Monsieur Martin Sinclair
72, route 132
188-12 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette assemblée.

Donné à Baie-des-Sables, ce 18 octobre 2012.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier